

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 MARS 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni en mairie le Mardi 25 Mars 2015 à vingt-heures trente sous la présidence de M. SALLIER Guy.

Présents : Mmes CHAMPETIER DE RIBES Marianne, LAFFONT Magali, PEREIRA Sylvie, BOUCLIER Martine, TOUTEE Céline.

Messieurs DETTORI Gérard, MUSSO Marc, JOUVE Guy, BONNET Ludovic, JEAN Guillaume.

Absents : DUPUY V., VAUGARNY S., VARIN A.

Procuration : Mme VARIN Anaïs à M. DETTORI Gérard.

Secrétaire de séance : M. MUSSO Marc

Décisions du maire prises dans le cadre de la délégation de compétences.

Décision du Maire n° 256 : Non application du droit de préemption parcelle cote st Jaume cadastrée AI 421 de 633 m² appartenant à SARL BGI immobilier.

Décision du Maire n° 257 : Non application du droit de préemption sur parcelle AI 414 de 433 m² située sur la côte Saint Jaume appartenant à la SARL BGI Immobilier.

Approbation compte rendu du Conseil Municipal du 17/02/2015

A L'ORDRE DU JOUR

1°) Présentation de l'avant projet sommaire travaux rénovation de la Mairie et approbation du coût prévisionnel des travaux.

Monsieur le Maire présente l'avant- projet sommaire réalisé par l'architecte M. FAU. qui prévoit la rénovation et l'extension de la mairie et la création d'une agence postale communale. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 485 000 € H.T.

Le conseil à l'unanimité, approuve l'avant- projet sommaire et le montant prévisionnel des travaux, ainsi que le plan de financement prévisionnel.

2°) Modification des statuts du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Luberon.

Le Conseil municipal approuve la nouvelle version apportant des modifications sur l'intégration de la communauté de communes du pays d'Apt-Luberon au sein du Parc Naturel Régional du Luberon afin d'assurer une représentativité du territoire au plus proche de la réalité.

3°) Décision pour adhésion au SEDEL (Service Energétique Durable en Luberon).

Une délibération de principe du Conseil municipal a été prise le 20/06/2014 pour adhérer à ce service en attendant une proposition précise du SEDEL.

Le but de ce service est d'accompagner les communes dans le suivi et la maîtrise des consommations d'énergie dans les bâtiments et équipements publics...

Une convention d'adhésion fixe la durée à trois ans et le montant de la cotisation annuelle à 1.80 € par habitant, prix fixe pendant les trois années.

En cas d'accord du conseil pour signer cette convention, il faudra désigner un élu référent.

Affaire reportée.

4°) Modification du tableau du Conseil municipal suite à démission d'un élu.

Le Conseil municipal prend acte de la démission de M. GUNDERMANN et accepte de modifier le tableau du Conseil Municipal portant le nombre de conseillers à 14.

5°) Désignation délégués en remplacement de M. GUNDERMANN.

Correspondant défense : M. JOUVE Guy

Délégué titulaire : parc naturel régional du Luberon : M. BONNET Ludovic délégué titulaire, Mme LAFFONT Magali, suppléante.

Délégué CCPAL : développement économique : M.MUSSO Marc

Commission communales : Communication patrimoine tourisme : Mme PEREIRA Sylvie.

Commission communale Appel d'offres : M. MUSSO Marc, délégué titulaire, Mme LAFFONT Magali, déléguée suppléante.

6°) Approbation comptes administratifs 2014 et compte de gestion du comptable du trésor.

a) Présentation des Comptes administratifs 2014 (Budget principal et régime transports scolaires)

Budget Général :

En section de Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 608 686,11 €

Les recettes de fonctionnement de l'exercice s'élèvent 747 094,97 €

L'excédent de fonctionnement reporté de 2012 est de 121 399,84 €

Le résultat de cette section est donc un **excédent de 259 808.70 €**

En section d'Investissement :

Les dépenses s'élèvent à 512 962.98 €.

Elles correspondent aux travaux suivants :

travaux voirie : 24 327,10 €, achat de matériel et mobilier pour 36 208,33 €

Achat de terrains : 2 527,03 €, travaux groupe scolaire : 30 540,20 €

restauration petit patrimoine : 1 500,00 €, travaux mairie : 462,19 €

rénovation église : 127 731,96 €, création cheminement piétons : 233 532,28 €,

rénovation éclairage public : 5 496 €, travaux de bâtiments : 23 982,90 €,

remboursement des emprunts (part capital) 23 543,48 €, opérations patrimoniales : 3 111,51 €.

Les recettes s'élèvent à 321 357,46 €.

Elles comprennent : les subventions d'investissement : 168 026,06 €

Les dotations : F.C.T.V.A. et T.L.E. 49 639,89 €

l'excédent de fonctionnement capitalisé : 100 000 €

reversement caution : 580 €

opérations patrimoniales : 3 111,51 €

L'excédent d'investissement reporté de 2013 est de 405 893,31 €

Le résultat de cette section est donc un **excédent de 214 287,79 €**

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à 306 414,16 €

le résultat de clôture de l'exercice 2014 est de 474 096,49 €

Approbation du Conseil à l'unanimité.

Budget régie Transports Scolaires 2014 :

En section d'exploitation :

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 15 612,54 €

Les recettes sont de 19 222,07 €

L'excédent d'exploitation reporté de 2013 est de 1 318,90 €

Le résultat de cette section est un **excédent de 4 928,43 €**.

En section d'investissement : pas de dépenses

Les recettes proviennent du compte 040 (Amortissement) pour un montant de 6 054,00 €

L'excédent d'investissement reporté de 2013 est de 12 108 €

Le résultat de cette section est un **excédent de 18 162 €**

Approbation du Conseil à l'unanimité.

7°) Approbation des comptes de gestion 2014 du Percepteur budget principal et régie transports scolaires

Les écritures du comptable sont conformes aux écritures des comptes administratifs. Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

8°) Affectation des résultats excédentaires 2014 au Budget Principal 2015

Le Compte Administratif 2014 présente un excédent de clôture pour la section de fonctionnement de 259 808,70 € et un excédent d'investissement de 214 287,79 €. Compte tenu des restes à réaliser de la section d'investissement de 306 414,56 € en dépenses, il est proposé d'affecter une partie du résultat excédentaire de la section de fonctionnement au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) de la section d'investissement pour 129 808 € et d'affecter au compte 002 (excédent antérieur reporté) de la section de fonctionnement la somme de 130 000,70 €.

9) Affectation des résultats 2014 Régie Transports Scolaires

Le Compte Administratif de la Régie des Transports scolaires 2014 présente un excédent de clôture pour la section d'exploitation de 4 928,43 € et un excédent d'investissement de 18162 €, il est proposé d'affecter l'excédent d'exploitation de 4 928,43 € à la section d'exploitation du prochain budget communal 2015 au compte 002 excédent antérieur reporté.

Accord du Conseil à l'unanimité.

A vingt trois heures la séance est levée.

Vu pour être affichée le 30 Mars 2015

Le secrétaire
Marc MUSSO